

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil-vingt six, le 9 mars 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date de la convocation :
04.03.2026

Date d'affichage :
04.03.2026

Présents: Mmes Florence Fages, Elisabeth Levillain,
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404686-20260309-CM06-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2026
Notification : 20/03/2026

Excusé : Guillaume Pastre

2026-006

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Renouvellement du foyer 01-060 rue d'Agy

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif au renouvellement du foyer 01-060 situé rue d'Agy, hors service suite à la tempête.

Il est précisé les conditions d'exécution suivantes :

- la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- la contribution de la commune s'élève à la somme de 725,40 € correspondant au montant du devis de 1 243,54 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE,
- la collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement,
- la collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de valider la réalisation du projet ci-dessus décrit et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 09 mars 2026

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 13.03.26
et publication ou notification du 13.03.26

